

## Civ. 1e, 19 sept. 2018, n° 18-20693

Pourvoi n° 18-20693

Motifs : "la liberté d'organiser ses funérailles ne relève pas de l'état des personnes mais des libertés individuelles et [...] la loi du 15 novembre 1887, qui en garantit l'exercice, est une loi de police applicable aux funérailles de toute personne qui décède sur le territoire français".

**Mots-Clefs:** Décès

Loi de police

Champ d'application (matériel)

Testament

Défunt

Imprimé depuis Lynxlex.com

---

**URL source:**<https://www.lynxlex.com/fr/text/successions-r%C3%A8gl-6502012/civ-1e-19-sept-2018-n%C2%B0-18-20693/4221>